

Prospectus du Pensionnat de Bourg-St-Andéol.

Numéro d'inventaire : 1981.00069.28

Type de document : prospectus, catalogue publicitaire

Période de création : 1er quart 19e siècle

Date de création : 1809

Description : Feuillet imprimé sur papier bleuté qui a été plié pour former une enveloppe. Il comporte au dos une adresse manuscrite, une trace de cachet, un tampon postal et une large déchirure due à l'ouverture du pli.

Mesures : hauteur : 190 mm ; largeur : 130 mm

Notes : Prospectus du pensionnat "dirigé par Monsieur Maisonneuve, prêtre et ancien professeur de Mathématiques" qui reçoit des enfants de 7 à 12 ans : matières enseignées, prix de la pension, trousseau, calendrier. "La rentrée des classes aura lieu cette année à la Toussaint prochaine 1809."

Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Filière : Institutions privées

Niveau : Élémentaire

Nom de la commune : Bourg-Saint-Andéol

Nom du département : Ardèche

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 3

Lieux : Ardèche, Bourg-Saint-Andéol

1809

63

PENSIONNAT DE BOURG - St. - ANDÉOL,

*Dirigé par Monsieur MAISONNEUVE, Prêtre,
ex ancien Professeur de Mathématiques.*

CE Pensionnat érigé dans le temps en Ecole Secon-
daire, vient d'être réparé de manière que les Elèves y
seront logés proprement et commodément, soit pour
les différens exercices de la journée, soit pour le repos
de la nuit. Ils seront surveillés pendant leur travail,
leurs récréations et leur sommeil. Ils auront une nour-
riture saine et suffisamment abondante. On aura des
attentions particulières pour ceux ou qui seront encore
dans la foiblesse de l'âge, ou dont le tempérament
demandera des ménagemens.

Les principaux articles de l'enseignement seront les
Langues latine et française depuis les premiers élémens
jusqu'à la Rhétorique inclusivement : on y joindra un
cours d'Histoire, de Géographie et de Mathématiques.
Le maître d'Ecriture donnera des leçons tous les jours
à chaque Elève.

(2)

Les principes de la Morale et de la Religion seront enseignés avec un soin particulier et mis en pratique comme étant l'âme et le but des autres sciences. On fera des instructions tous les Dimanches et Fêtes.

Le prix de la pension alimentaire sera de quarante francs par mois ; les payemens se feront de trois en trois mois d'avance. Moyennant cette somme , les Elèves seront logés , nourris , chauffés , éclairés , et ils auront les maîtres nécessaires pour les instructions mentionnées ci-dessus. Le maître d'Ecriture seul sera à la charge des parens.

En cas de maladie , les Elèves seront logés dans une chambre à part , et recevront tous les soins nécessaires dans pareille circonstance. Les parens seront obligés de payer le médecin , la garde et les remèdes. Il en est de même des livres classiques , du papier , plumes , encre , du raccommodage du linge et des habits , du blanchissage , et du droit que perçoit l'Université Impériale.

On fera des mémoires détaillés de tous ces articles qui seront payés à part avec chaque quartier de la pension. On offre pour la commodité des parens de fournir tous ces articles , moyennant un abonnement.

(3)

On ne recevra les enfans que depuis l'âge de sept ans jusqu'à douze. Ceux qui auront passé cet âge , ne pourront être reçus que sur un certificat de bonne conduite.

Chaque Elève apportera un trousseau composé de deux habits complets , trois paires de draps , douze chemises , douze cols ou cravates , douze mouchoirs de poche , douze bonnets de nuits , huit serviettes , huit essuie-mains , huit paires de bas , deux peignoirs , deux peignes , deux paires de souliers , un chapeau , un couvert et un gobelet d'argent , une malle pour enfermer tous les objets ci - dessus qui doivent être marqués.

La rentrée des classes aura lieu cette année à la Toussaint prochaine 1809 , et dorénavant les vacances commenceront le 8 Septembre et finiront le 18 Octobre.

Les parens qui voudront laisser leurs enfans pendant les vacances ou seulement une partie , trouveront dans la Pension les maîtres nécessaires pour donner des instructions proportionnées aux délassemens accordés aux Elèves pendant ce temps , et propres à empêcher qu'ils n'oublient ce qu'ils ont appris pendant l'année qui vient de s'écouler.